



## ***Avis sur l'introduction du nouveau cours d'histoire du Québec contemporain au collégial***

Présenté par le  
**Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx  
FNEEQ-CSN**

Dans le cadre d'une consultation publique du ministre de l'Enseignement supérieur, de  
la Recherche, de la Science et de la Technologie visant le renforcement de  
l'enseignement de l'histoire nationale au collégial

(Projet découlant d'un mandat donné à l'assemblée générale du 12 mars 2014,  
rédigé le 28 mars 2014)

**Note liminaire**

Le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx (FNEEQ-CSN) a été fondé en 1967. Il compte actuellement 474 membres et représente 27 disciplines ainsi que les chargés de cours à la formation continue.

En assemblée générale tenue le mercredi 12 mars dernier, le SEECLG a exprimé sa volonté de joindre sa voix à celles qui demandent un moratoire visant à étudier la modification de l'offre de formation générale et la pertinence de l'ajout d'un cours d'histoire du Québec contemporain en formation générale (ralliement à la position majoritaire de demande de moratoire du regroupement cégep – FNEEQ des 6-7 mars 2014).

Notons d'abord que ce projet de cours d'histoire au collégial fait suite à une promesse électorale du Parti québécois à sa base militante. Une fois le Parti québécois élu, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) a engagé son ministère dans ce projet, et force est de constater que les fonctionnaires semblent avoir précipité les choses. Jusqu'à maintenant, aucune étude ou analyse n'a démontré l'urgence d'implanter un cours d'histoire au niveau collégial. Pourtant, ce chantier, qui modifie la nature de la formation générale, s'exécute avec précipitation. Ainsi, seulement onze professeurs, dont sept en histoire, ont été consultés sur la nature du cours défini en objectifs et standards. À notre avis, cette consultation a été bâclée, car le délai d'implantation prévu pour l'année 2014-2015 n'a pas permis une consultation plus large, comme elle a évité de poser les questions sur la réorganisation qu'un nouveau cours obligatoire entraîne. En sciences humaines, par exemple, l'ajout d'un cours d'histoire risque d'entraîner des recouvrements et des redites avec d'autres cours du programme. Des recouvrements sont aussi fort probables avec les cours de littérature en formation générale, ce qui implique nécessairement une réorganisation des contenus de cours. Or la précipitation ne permet pas aux professeurs concernés de s'ajuster à une modification de la formation. Pour les autres programmes qui doivent s'ajuster à cette proposition ministérielle, aucun délai n'est prévu pour modifier les grilles de cours.

Par ailleurs, ce projet introduit, dans la formation générale, une nouvelle catégorie non-disciplinaire (soit « études sur le Québec », catégorie non reliée à une discipline en particulier). Puisque cette nouveauté implique un changement des pratiques (premier ajout de ce type depuis la création des cégeps), une réflexion plus approfondie sur les impacts d'une telle mesure s'impose. D'autant plus que cette nouveauté paraît incohérente. En effet, le gouvernement péquiste a reconnu l'appartenance du collégial à l'enseignement supérieur par son inclusion dans le nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Or cette appartenance à l'enseignement supérieur souligne le haut degré de complexité des disciplines enseignées au collégial, réalité qui implique une approche par discipline. Cette nouvelle catégorie non disciplinaire introduit donc une distorsion, un virage dans le caractère disciplinaire de la formation générale, comme s'il en diluait la portée.

En outre, les professeurs de Lionel-Groulx sont inquiets du virage que prend le MESRST. En ajoutant un cours obligatoire, il restreint le choix des cours complémentaires (impact majeur d'une implantation « à coût zéro »). Pourtant, le rapport Parent avait souligné l'importance d'une formation complémentaire forte (jusqu'au tiers de la formation) au niveau collégial. Au début des cégeps, cette offre de cours complémentaires correspondait à quatre cours. Aujourd'hui, elle se réduit à deux. Avec l'ajout de ce cours d'histoire en formation générale, l'offre de cours complémentaires se limitera à un seul cours. Il ne reste qu'un pas à franchir pour la disparition complète de la formation générale complémentaire. Qui plus est, dans certains programmes d'études, il n'y a tout simplement plus de choix pour les étudiants, plusieurs programmes ayant des cours complémentaires dédiés, donc obligatoires. Ce rétrécissement draconien dans lequel ce projet entraîne les cégeps évacue l'importance de la formation complémentaire qui, à son origine, cherchait à sortir l'étudiant de son cadre strict d'études afin de lui permettre d'ouvrir son intelligence et sa curiosité à d'autres dimensions de la vie citoyenne ainsi qu'à valider son choix de parcours scolaire. À cet égard, il semble bien que la nouvelle directive du MESRST s'inscrit dans une vision utilitariste de l'école et du savoir, ou à tout le moins opportuniste au plan politique.

Nous sommes également étonnés de l'incohérence d'une telle proposition quand il s'agit d'en geler les coûts. Qui a pensé aux professeurs précaires susceptibles de perdre leur emploi, aux professeurs mis en disponibilité qu'elle risque de créer ? Si le coût de l'implantation doit être nul pour le ministère, il n'en sera pas de même pour les cégeps. Non seulement plusieurs d'entre nous en subiront des conséquences directes, comme la perte d'un emploi, mais tous les professeurs en subiront des conséquences indirectes, dont celles liées à une perte d'expertise dans plusieurs programmes. De plus,

l'affectation inévitable du coût des mises en disponibilité au budget des coûts de convention aura un impact sur le fonds de fonctionnement des cégeps qui font déjà face à des compressions. Et tout cela sans compter les coûts liés au temps passé en comités de programmes et en instances diverses pour l'implantation, dans chaque programme de ce nouveau cours.

Par ailleurs, cette proposition nous apparaît d'autant plus précipitée qu'elle ne tient pas compte des modifications qui sont déjà annoncées (et qui s'amorcent tout juste) pour les cours d'histoire des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du secondaire par l'application d'une approche chronologique pour les deux années.

En somme, le SEELG trouve qu'il est en fait impossible d'apprécier de façon cohérente une modification d'une telle ampleur dans pareil contexte. La formation générale complémentaire, déjà passablement éclopée, pourrait disparaître complètement. À titre de témoins privilégiés de l'apport de la formation générale dans la formation collégiale qui pourrait se voir redéfinie sans réelle discussion par l'introduction d'une catégorie non-disciplinaire, nous pensons que seule la voie du moratoire pourrait permettre une réflexion approfondie tant sur les impacts que sur la pertinence de l'introduction du nouveau cours « Histoire du Québec contemporain. »